

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MAI 2000

Sont présents :

M. Roger SCHORER, Maire

MM. PIAZZALUNGA et ZOGG, Conseillers administratifs

Mmes BRANDER, CASADEI, CONSTANTIN, DESJACQUES CARNEGIE, GROSFILLIER, JAQUET, PITTET, ROCHAT, SECCHI et STROUMZA.

MM. AMOUDRUZ, BROENNIMANN, COLLAUD, DECNEY, DETRUCHE, DROZ, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, MAGNENAT, OLTRAMARE, PAYCHERE, UEHLINGER, VACHERON et WALTER.

*

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2000.
2. Communications du Bureau du Conseil Municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Pétitions - rapports des commissions. Discussion. Vote.
 - 5.1. Écoles, Jeunesse & Sports - séance du 20 avril 2000.
6. Crédits budgétaires supplémentaires 1999. Discussion. Vote.
7. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 1999. Discussion. Vote.
8. Comptes 1999 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote.
9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 9'500,- en vue de la création d'un atelier du livre à l'école du Bois-Des-Arts. Discussion. Vote.
10. Modification des statuts des sauveteurs-auxiliaires. Discussion. Vote.
11. Demande d'un crédit de Fr 175'000,- en vue de la remise en état des places de jeux de la commune. Discussion. Vote.
12. Désignation d'un membre au Comité de l'Association des Editions Chênoises. Discussion. Vote.
13. Projet de délibération déposé par les partis démocrate-chrétien, libéral et radical concernant le contournement du village de Thônex. Discussion. Vote.

14. Projet de délibération déposé dans le délai légal par Mme Anni STROUMZA et M. Michel VACHERON, Conseillers municipaux, intitulé : « Déplaçons l'avenue de Thônex (tronçon ch. du Bois-Des-Arts/ch. des Cyprès) pour assurer la sécurité des enfants et le calme pour les habitants voisins ». Discussion. Vote.
15. Propositions du Conseil administratif.
16. Questions écrites.
17. Propositions individuelles et questions.
18. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2000 au 31 mai 2001.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2000

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2000 est approuvé à l'UNANIMITE.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. DECREY, Président, donne connaissance des courriers suivants aux Conseillers :

2.1. Lettre de l'ASPIC datée du 9 mai 2000 :

Messieurs les Conseillers administratifs,

L'arrivée du printemps marque le retour en force des cyclistes sur le réseau routier communal. C'est l'occasion pour l'ASPIC Trois-Chênes de revenir sur quatre dossiers qui nous paraissent devoir être traités à court terme.

1. Secteur des Verchères / Sous-Moulin

Le chantier lié au déplacement des platanes sur le parking de Sous-Moulin a accentué le parking sauvage (notamment celui des véhicules d'entreprise) sur les rues avoisinantes, préfigurant, en plus modeste, ce qui se passera lors de la construction du parc-relais. Outre les nuisances non négligeables que cette situation occasionne pour les riverains, c'est la sécurité des piétons et des cyclistes qui se trouve ainsi compromise. En effet, l'augmentation des mouvements de véhicules, ainsi que la gêne visuelle que les véhicules en stationnement occasionnent pour la sortie des propriétés riveraines ne peuvent qu'augmenter les risques pour les usagers les plus faibles de la chaussée et notamment les enfants. Il paraît donc urgent de mettre un frein à ce parking sauvage par des mesures concrètes.

2. Desserte de la future patinoire

L'ouverture de la patinoire à l'automne prochain amènera indubitablement un important flux supplémentaire de cyclistes vers Sous-Moulin. Actuellement, à part un cheminement le long du bâtiment du parking, rien n'est prévu pour renforcer la sécurité des cyclistes dans ce secteur. Nous demandons donc que soient réalisés les équipements suivants :

- a) création de bandes cyclables sur toute la longueur de la route de Sous-Moulin,
- b) ouverture aux cyclistes de la passerelle de Floraire ; modification des barrières,
- c) fermeture à la circulation automobile du chemin de Floraire, dans sa partie située le long du parc de Floraire et création d'un double sens pour vélos entre l'avenue Petit-Senn et la passerelle de Floraire, ceci afin de sécuriser le passage des piétons et des cyclistes,
- d) création d'une zone 30km/h. dans le quartier situé entre l'avenue de Thônex, la route de Sous-Moulin et la route Blanche,
- e) prolongement de la piste cyclable de la route de Malagnou jusqu'à la route de Sous-Moulin.

3. Itinéraire cyclable nord-sud

Le plan directeur de la commune de Thônex considère cet axe comme la colonne vertébrale des aménagements cyclables dans la région. Il constitue une liaison indispensable entre Thônex/Chêne-Bourg d'une part et Villette/Veyrier d'autre part.

Plusieurs éléments plaident en faveur d'une réalisation rapide de cet axe :

- La création du nouveau quartier du Curé-Desclouds augmente de manière significative les utilisateurs potentiels de cet itinéraire.
- L'avenue de Thônex, sur toute sa longueur, représente un véritable danger pour les cyclistes. Or, pour l'instant, il n'existe aucune alternative pour relier Thônex/Chêne-Bourg à la route de Florissant.
- Les aménagements cyclables sur la route de Florissant, permettant de relier de manière sûre la ville de Genève à Veyrier, ont été récemment terminés. Ils renforcent nettement l'attractivité de cet axe pour les cyclistes.
- Enfin, un itinéraire de promenade reliant les zones urbanisées de Thônex/Chêne-Bourg à Villette constituerait un atout bienvenu.

Concrètement, la réalisation de l'axe cyclable nord-sud, dans sa partie située au sud de la route Blanche, implique les mesures suivantes :

- améliorer l'accessibilité de la passerelle Floraire (voir point 2),
- sécuriser la traversée de la route de Sous-Moulin, au niveau de son croisement avec l'avenue Suisse et le chemin de Mapraz,
- trouver un accord avec les propriétaires du chemin de la Béraille, afin qu'ils réaménagent l'extrémité du chemin pour permettre le passage des vélos et des poussettes.

4. Avenue de Thônex

La création du quartier du Curé-Desclouds implique un important réaménagement de l'avenue de Thônex, entre le carrefour de Fossard et le giratoire situé au carrefour avenue Petit-Senn/avenue Jeandin. Une étude datant de 1997 (Bureau Roland RIBI et Ass. fait des propositions qui nous paraissent intéressantes.

Dans le présent courrier, nous ne traitons que du sud de la commune. Il est évident que le centre et le nord nécessitent également des aménagements spécifiques pour les cyclistes. Pour ces deux secteurs, nous nous permettons de vous renvoyer au dossier que nous vous avons adressé en mai 1996, ainsi qu'à notre lettre d'octobre 1997.

Nous constatons avec regret que depuis la création de notre groupe en 1995, aucune réalisation concrète n'a vu le jour sur Thônex en faveur des cyclistes. Faut-il attendre un accident grave pour que la sécurité des cyclistes figure parmi les priorités communales ?

En vous remerciant des suites que vous voudrez bien donner à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Conseillers administratifs, nos respectueuses salutations.

- 2.2. La pétition des habitants de la résidence APOLLO contre la création d'un lieu de rencontre pour les 15 à 25 ans à la villa Chennaz a récolté 36 signatures de plus, soit un total de 77 signatures, depuis l'audition par la commission des Écoles, Jeunesse & Sports.
- 2.3. Suite à la visite de la maison Chennaz par la commission des Bâtiments, il a été décidé de mettre en place des panneaux interdisant l'accès à ce bâtiment pour des raisons de sécurité.

Cette décision a fait l'objet d'une réunion avec les représentants du Parlement des jeunes afin de ne pas les mettre devant le fait accompli.

D'autre part, il est à noter qu'à peine les panneaux installés autour de la maison ces derniers ont été enlevés.

- 2.4. D'un courrier du 12 mai 2000 émanant de M. Charles DUNAND, Chef ad interim, du corps des sauveteurs auxiliaires de Thônex :

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à notre entretien téléphonique de ce jour, nous vous confirmons que l'assemblée générale de notre corps n'a pas encore adopté la nouvelle version de nos statuts corrigés.

Nous vous remercions donc de retirer ce point de l'ordre du jour de votre prochain Conseil municipal (16 mai prochain). Dès l'acceptation, nous vous en informerons aussitôt.

Avec nos remerciements nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Après discussion le point 10 de l'ordre du jour est annulé.

- 2.5. À 23h. nous passerons au point 15 de l'ordre du jour - Propositions du Conseil administratif.

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. SCHORER, Maire

3.1.1. État Civil

En vue de la professionnalisation des offices d'Etat Civil, il sera nécessaire de regrouper ceux du Canton dont le nombre passera de 45 offices à 18. En principe, Thônex devrait englober 3 voire 4 petites communes ce qui nécessiterait d'avoir de nouveaux locaux pour accueillir le personnel supplémentaire.

3.1.2. OPC - VOIRONS

Les missions de la protection civile sont :

En temps de paix :

La loi fédérale prévoit de fournir une aide en cas de catastrophe naturelle, économique ou autres et cette aide est mise sur pied par les autorités fédérales, cantonales et communales.

En temps de guerre :

Elle prend les mesures pour assurer la protection et le sauvetage de la population. Elle est mise sur pied par le Conseil Fédéral.

Autres missions de la protection civile :

Participer à des actions transfrontalières, protection des biens culturels, organisation des cours que le canton nous impose afin de maintenir l'état de préparation.

En tant que Président de l'OPC VOIRONS j'aurais imaginé une meilleure collaboration lors de l'ouragan Lothar avec une participation de la protection civile sur le terrain.

- 3.1.3. Du 3 au 11 juin 2000 la commune de Gaillard organise un festival international de vidéo. A cette occasion la commune de Thônex met à disposition ses abris de la protection civile.

3.2. M. PIAZZALUNGA, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1. CSSM - Patinoire

La mise en glace est prévue pour le 15 novembre 2000, nous essayerons cependant de réduire ce délai de 15 jours.

D'autre part, nous vous avons remis les tarifs d'entrée prévus ; ceux-ci seront encore discutés.

3.2.2. Rentrée scolaire 2000-2001

Quatre classes supplémentaires doivent être prévues. L'école du Bois-Des-Arts aura donc 12 classes à la prochaine rentrée.

3.2.3. Thônex-Rencontre

La convention nous liant avec la commune de Chêne-Bourg a été dénoncée afin de relancer la discussion avec cette commune au sujet de l'atelier informatique.

3.2.4. Promotions

Compte tenu de la trop grande affluence à la salle des fêtes lors de la traditionnelle cérémonie du vendredi nous avons décidé, en accord avec l'inspection et le corps enseignant, de ne faire plus qu'une seule cérémonie le mercredi soir destinée aux élèves de 6^e primaire.

Le vendredi un cortège sera tout de même organisé en début de soirée.

3.3. M. ZOGG, Conseiller administratif

3.3.1. Avenue de Thônex

Les boucles magnétiques de déclenchement des feux sont, en principe, installées.

3.3.2. Cautionnements

Les cautionnements en faveur de la fondation pour le logement s'élevaient au 31.12.1999 à Fr 18'160'000,- montant auquel il faut rajouter celui voté le 4.4.2000 de Fr 4'550'000,- ce qui représente à ce jour Fr 22'710'000,-.

3.3.3. Canalisations avenue Tronchet chemin de Marcelly

Les travaux de gros oeuvre seront terminés dans 10 jours. Il restera à effectuer des travaux de finition ainsi que la pose du tapis prévue pour septembre ou octobre 2000.

3.3.4. Chemin des Deux-Communes

Les tractations avancent et des mises en demeure ont été envoyées aux différentes régies, je vous donne lecture de deux courriers :

1. Lettre de M. E. BACIOCCHI, concessionnaire de la voirie :

Concerne :Chemin des Deux-Communes N° 15 à 31

Monsieur le Conseiller administratif,

Comme nous vous l'avons indiqué à plusieurs reprises, la situation ne s'est guère améliorée dans cet endroit, ce qui signifie que nous avons toujours autant de difficulté à effectuer notre travail de ramassage des ordures ménagères, en particulier en raison de l'état déplorable de la chaussée et du stationnement « sauvage ».

Nous en sommes arrivés à la conclusion que faute d'une amélioration considérable des conditions de circulation, nous serons contraints d'exiger des propriétaires concernés, donc de leurs mandataires, qu'ils fassent acheminer les déchets sur le chemin Tronchet ou sur la rue de Genève. Nous aimerions ne pas arriver à cette extrémité et c'est pourquoi nous vous serions très obligés si vous pouviez intervenir auprès des parties concernées pour qu'elles prennent leurs responsabilités.

Quant à nous, nous vous informons que nous continuerons à assurer la levée des ordures de ce groupe d'immeubles comme nous avons l'habitude de le faire, jusqu'à la mi-juin. Passé ce délai, si aucune initiative n'a été prise par les propriétaires ou leurs régies, nous mettrons notre menace à exécution et nous cesserons d'assurer l'évacuation des déchets comme par le passé, nous limitant à ne lever que les déchets qui seraient déposés sur le chemin Tronchet ou sur la rue de Genève.

Nous sommes conscients que ce recours à votre autorité constitue une charge que nous aurions voulu vous épargner, mais décidément ce site est maudit, et nous ne savons plus que faire pour que les parties concernées prennent leurs responsabilités et passent à l'action.

En vous remerciant par avance, de l'aide que vous pourriez nous apporter dans le traitement de ce dossier, nous vous assurons, Monsieur le Conseiller administratif, de notre respectueuse considération et de notre dévouement.

2. De M. Charles LAVALL, du Département de l'Aménagement, de l'équipement et du logement - service de sécurité-salubrité :

Concerne : Chemin des Deux-Communes 21
Dalle de couverture du parking souterrain - Problèmes de sécurité et salubrité.

Messieurs,

La présente fait suite au rendez-vous du jeudi 13 avril 2000 sur le site avec le représentant de votre régie, M. MOREL, M. MOSER, ingénieur civil, M. J.-Cl. ZOGG, Conseiller administratif de la commune de Thônex, M. R. THERAULAZ, service technique de la commune de Thônex et M. SORMANNI, inspecteur au service sécurité-salubrité du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL).

Nous ne pouvons que vous confirmer que les 23 copropriétaires de cet ensemble sont concernés par les problèmes de sécurité et salubrité précités puisqu'à chaque parcelle construite correspond une partie des parcelles concernées par les autres aménagements dont le parking souterrain.

En effet, suite aux réunions de coordination organisée par votre régie, ce dont nous vous remercions, il semblait qu'une solution avait été trouvée et nous restions dans l'attente du planning des travaux.

Suite au rendez-vous précité, nous vous demandons donc d'informer les 23 copropriétaires, qu'en vertu des articles 121, 122 et 131 de la loi sur les constructions et les installations diverses, du 14 avril 1988 (LCI/L 5 05), ils sont invités à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité et la salubrité du parking cité en titre et de sa couverture. Un délai au 15 juin 2000 est fixé pour faire parvenir au département un planning des travaux.

A défaut, le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) sera contraint d'appliquer les mesures et sanctions (amende) qu'appelle la situation de fait et de droit.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la commission de recours instituée par la loi sur les constructions et installations diverses dans les 30 jours dès sa notification.

Dans l'intervalle et en vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

M. ZOGG : espérons que les choses vont enfin bouger dans ce dossier !

3.3.5. Récupération des déchets de jardin

La mise en place de ce service pourrait commencer prochainement mais certains points restent en suspens, notamment les transports.

Il sera prévu deux levées : une le lundi et une le jeudi matin, des sacs seront mis en vente pour les personnes intéressées.

3.3.6. Mise en place des déchetteries

Celle-ci est prévue pour le mois d'août.

3.3.7. TPG - Ligne 31

Une pétition munie de 593 signatures, non contrôlées, nous est parvenue. Elle demande une amélioration de la fréquence de passage.

4. Rapport des commissions

4.1. M. Cédric PAYCHERE, Président de la commission des Écoles, Jeunesse & Sports réunie le 20 avril 2000, donne lecture des conclusions du rapport :

- *Le Conseil administratif nous a informés que le crédit initial de Fr 13'500'000,- pour la construction de la patinoire sera dépassé, mais en contre partie des subventions complémentaires seront versées. Il s'agit notamment de Fr 500'000,- provenant du fonds d'équipement communal et du Sport Toto qui donnera Fr 600'000,- ce qui fait que le décompte final sera inférieur au crédit voté.*

4.2. M. Olivier FAVRE, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, donne lecture des notes qu'il a prises suite à la visite de la villa Chennaz par les commissaires le 2 mai dernier :

- *Une visite de cette maison a été effectuée par les membres de cette commission suivie d'une discussion informelle qui a abouti sur l'urgence de prendre des mesures transitoires dans l'attente du débat prévu le 27 juin prochain, compte tenu de l'état de délabrement du bâtiment. Cette communication vous a été faite par M. DECREY, Président, en début de séance.*

- 4.3. M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances réunie le 4 mai 2000, donne lecture des conclusions du rapport :

1. Augmentation du capital de la BCGe, information par des représentants de la banque

MM. CURTI et DUCOMMUN, membres de la Direction, nous ont expliqué le rôle de la Banque Cantonale à Genève. Suite à cette discussion, le Conseil administratif doit préparer un projet de délibération en vue de l'augmentation du capital de cette banque. Actuellement, les droits de la commune à cette augmentation de capital s'élèvent à Fr 681'750,-.

2. Crèche les « Cocollets »

Lors de la précédente séance de commission, des questions avaient été posées sur les comptes 1999 de la crèche, M. PIAZZALUNGA a répondu à l'ensemble de ces questions par le biais d'une déclaration.

En ce qui concerne les bénéfices reportés des exercices antérieurs et des diverses provisions figurant au bilan, il a été demandé que la crèche rembourse à la commune un montant de Fr 110'000,-.

Mme ROCHAT rappelle que la déclaration de M. PIAZZALUNGA devra être annexée au procès-verbal de la commission.

- M. PIAZZALUNGA : ceci sera fait, nous vous remettrons également une projection financière de la crèche qui pourrait bien nous amener à convoquer un Conseil municipal extraordinaire au mois d'août.

- 4.4. M. Michel COLLAUD, Président de la commission des Transports, Urbanisme & Circulation, réunie le 9 mai 2000, donne lecture des conclusions du rapport :

1. Route de Jussy :

La commission a examiné un avant-projet d'aménagement de la route de Jussy, tronçon giratoire François Jacquier - chemin de la Gravière allant jusqu'à l'avenue Tronchet.

Cet avant-projet préparé par le bureau d'architectes BRODBECK-ROULET nous a été présenté et commenté par M. FOURNIER. Il prévoit la plantation d'arbres, des trottoirs pour piétons ainsi qu'un tracé au sol délimitant l'espace réservé aux deux roues. Les commissaires ont apprécié cet avant-projet et au vote, à l'UNANIMITE, ont chargé le Conseil administratif de poursuivre l'étude.

2. Plan directeur communal :

La commission a fixé les priorités sur les études complémentaires mentionnées au récapitulatif des fiches de coordination du 14 mars 2000 établies selon le plan directeur communal.

Dans les divers on a appris que l'Etat a versé une participation aux frais d'établissement du plan directeur communal de Fr 50'000,- et qu'une présentation concernant l'Espace-rue pour tous les Conseillers municipaux aura lieu le lundi 26 juin 2000 à la salle des Fêtes.

5. Pétitions - rapports des commissions

5.1. Écoles, Jeunesse & Sports - séance du 20 avril 2000 - concernant le dépôt d'une pétition des habitants des immeubles APOLLO contre la création d'un lieu de rencontre autogéré à la villa Chennaz :

- *M. Cédric PAYCHERE donne lecture des conclusions de la commission :*

La commission a souhaité renvoyer ce sujet au Conseil administratif avec les recommandations suivantes :

- *qu'une information soit faite à la population,*
- *d'intervenir auprès de la police.*

La parole n'étant pas demandée, le 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de résolution :

- Vu l'art. 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'art. 37 du règlement du Conseil municipal du 12 novembre 1985,
- Vu la pétition déposée par les habitants de la résidence APOLLO concernant la création d'un lieu de rencontre autogéré à la villa Chennaz.
- Attendu que dans sa séance du 20 avril 2000 la commission des Écoles, Jeunesse & Sports a conclu au renvoi au Conseil administratif de cette pétition,
- A L'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De confirmer la décision de la commission des Écoles, Jeunesse & Sports et de conclure au renvoi au Conseil administratif de la pétition susmentionnée.
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision.

6. Crédits budgétaires supplémentaires 1999.

- M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances : ces crédits budgétaires d'un montant de Fr 326'000,- représentent 1,6% des charges du budget, ce qui est infime d'autant plus que 2 objets ne sont pas maîtrisés par la Commune mais par l'Etat de Genève soit une somme de Fr 108'000,-.
- M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 18 avril 2000 :

La commission a accepté ces crédits budgétaires par 7 oui et 3 abstentions.

La discussion est ouverte :

M. VACHERON, demande à obtenir des précisions concernant le dépassement lié au Parlement des jeunes.

- N'ayant pas reçu de réponse de la part du Conseil administratif, M. VACHERON déposera une question écrite en fin de séance.

Mme STROUMZA rappelle qu'à ce sujet les Conseillers sont toujours dans l'attente des comptes du Parlement des jeunes et du cahier des charges de M. REYMONDIN, qui doit être établi par le Conseil administratif.

- M. GRANDGIRARD : j'allais intervenir à ce sujet lors du débat concernant les comptes car il a été dit au Bureau, lors de l'audition des membres du Parlement des jeunes, que les comptes 1999 ne pouvaient pas nous être fournis pour ce soir.

La parole n'étant plus demandée le 2^e vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 18 avril 2000,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 1999 suivants, pour un montant total de Fr 326'328,11 (trois cent vingt-six mille trois cent vingt-huit francs et onze centimes) soit :

01.318	Honoraires et prestations de service	Fr	1'600,--
02.317	Frais divers (dédommagements, etc...)	Fr	2'637,25
05.316	Rank Xerox, leasing et tirages	Fr	737,65
05.318	Honoraires et prestations de service	Fr	40'933,40
09.318	Prestations diverses	Fr	21'083,--
09.365	Subventions aux sociétés	Fr	1'501,55
11.315	Entretien des parcomètres et émetteurs-récepteurs	Fr	1'920,05
11.317	Frais de déplacements	Fr	1'264,80
14.310	Fournitures de bureau et imprimés	Fr	1'470,55
14.314	Pose de bornes à incendie	Fr	2'177,80
14.318	Prestations de services	Fr	7'074,20
14.365	Subvention aux Samaritains des 3 Chênes	Fr	300,--
21.314	Entretien des immeubles par des tiers	Fr	36'937,75
21.317	Courses scolaires et classes spéciales	Fr	6'985,50
33.314	Entretien par des tiers	Fr	17'258,25
34.310	Fournitures de bureau, imprimés, etc...	Fr	1'849,70
34.318	Prestations de service	Fr	610,60
34.331	Amortissement ordinaire du patrimoine administratif	Fr	8'300,--
35.311	Mobilier, machines et véhicules	Fr	1'774,80
35.314	Entretien des bâtiments	Fr	34'672,70
35.318	Prestations de services (assurances bâtiments)	Fr	3'648,25
35.319	Abonnements CFF	Fr	5'850,--
54.319	Parlement des Jeunes	Fr	6'444,30
58.314	Aménagements	Fr	5'549,05
65.314	Prestations de tiers (entretien des abris)	Fr	1'069,60
78.312	Eau, électricité	Fr	4'689,80
90.346	Compensation financière aux communes françaises	Fr	100'832,--
90.351	Frais de perception des impôts	Fr	7'155,56

Fr 326'328,11

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

7. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 1999.

- M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances donne les conclusions concernant les comptes 1999 :

Le compte de fonctionnement 1999 de notre Commune présente un montant de Fr 19'384'112,61 aux charges et Fr 18'951'365,76 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à Fr 432'746,85.

Le Conseil administratif est particulièrement satisfait du résultat global de ces comptes car ceux-ci ont montré une bonne maîtrise des charges, en diminution de Fr 600'000,- et une hausse des revenus de Fr 666'000,- par rapport au budget. Ce résultat laisse, néanmoins, le Conseil administratif songeur car, à la différence des autres communes du Canton, nos revenus fiscaux sont en baisse alors que l'on peut lire dans la presse que la plupart des communes, y compris la ville de Genève et le Canton, ont de fortes hausses des rentrées fiscales avec des montants, pour certaines collectivités, souvent inexpliqués.

Avant même la réception des résultats de notre Commune, le Conseil administratif a écrit, en date du 22 octobre 1999, afin de demander au Département que soient contrôlées les déclarations des plus de 2000 personnes travaillant sur le site de Belle-Idée. La réponse qui nous a été donnée le 8 mars, nous informe qu'une vérification sera faite mais nous n'avons pas à ce jour de nouvelles à ce sujet, aujourd'hui même à 14h. un fax nous est parvenu du Département des finances qui nous informe qu'une enquête a été menée auprès des taxateurs de la division des personnes physiques afin de s'assurer que la répartition intercommunale était correcte, le Département nous informe cependant qu'il n'est toujours pas en possession de la liste des employés de Belle-Idée pour les employés non soumis à l'impôt à la source, ceci peut paraître curieux... Dès que le Département sera en possession de ce document il ne manquera pas de nous faire part de ses conclusions.

A la réception des comptes fiscaux de l'exercice 1999 où le Département annonce, d'une manière globale, que l'ensemble des impôts des personnes physiques progresse dans le Canton de 9,2%, nous constatons que ceux de Thônex baissent de 0,5%, raison pour laquelle un nouveau courrier est envoyé à la présidence du Département des Finances, demandant de nous donner les motifs de cette baisse tout en rappelant qu'en 1996 et 1997, nous avons déjà subi ce genre de phénomène et de manière encore plus importante qu'aujourd'hui. A ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue. Heureusement, que lors de la préparation des derniers budgets, nous n'avons pas suivi les recommandations du Département car le déficit comptable de cette année se serait certainement élevé à plus de 2 millions ! Le Conseil administratif garde espoir que certaines erreurs se soient produites dans les taxations de nos communiens et que cette situation se corrigera lors du bouclage des comptes 2000.

En ce qui concerne nos investissements, ils ont été très proches des prévisions qui estimaient les dépenses à Fr 16'061'000,- alors que celles-ci se sont élevées à Fr 15'120'000,- dont une grande partie concerne la construction de l'école du Bois-Des-Arts ainsi que la patinoire du Centre sportif Sous-Moulin.

Pour terminer, il est à relever que, conformément au plan de redressement demandé par le Département de l'Intérieur, nous n'avons pas dû recourir à l'emprunt pour assurer ces dépenses.

Hormis les questions restées sans réponse auprès de l'Etat de Genève, le Conseil administratif vous demande d'accepter les comptes qui vous sont présentés.

- M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 18 avril 2000 :

Les comptes de la commune ont été examinés poste par poste et ceux-ci ont été acceptés par 7 pour et 3 abstentions. Lors de la séance suivante, il a été répondu à certaines questions qui étaient restées en suspens, à l'exception de celles concernant le Parlement des jeunes.

La discussion est ouverte :

Mme PITTET fait la déclaration suivante au nom de la fraction socialiste :

Nous apprécions la baisse des charges de fonctionnement pour cette année 1999 qui est une très bonne nouvelle pour les comptes de Thônex 1999 et la fraction socialiste votera ces comptes.

Cependant, nous regrettons que le coût du sport soit nettement plus élevé que celui de la culture et celui de l'aide sociale.

Nous constatons que le fait de présenter les budgets dans chaque commission permet à la fois une compréhension plus rapide de ceux-ci et de gagner du temps.

Concernant certains comptes, comme ceux de la crèche, nous déplorons chaque année le fait de devoir insister pour obtenir des détails et des compléments nécessaires à notre réflexion de gestionnaires des biens publics.

De plus, nous ne sommes pas encore satisfaits des réponses obtenues au sujet des comptes et budgets touchant le parlement des jeunes.

Pour conclure, nous tenons également à saluer les efforts entrepris afin de rendre chaque année les comptes plus détaillés et nous permettre ainsi une meilleure compréhension de ceux-ci.

Mme Desjacques Carnegie fait la déclaration suivante pour la fraction démocrate-chrétienne :

La fraction DC remercie les services de la Mairie pour leur travail. Elle salue également le travail accompli par le Conseil Municipal et le Conseil administratif dans la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Bien entendu, comme tout groupe politique, nous préférons voter des comptes excédentaires et nous ne sommes donc pas satisfaits d'être, cette année encore, dans les chiffres rouges. Nous savons toutefois que notre commune est financièrement saine et tenons à le relever. C'est pourquoi ce soir nous voterons ces comptes.

Il serait intéressant, comme l'a relevé en séance de commission une fraction politique, d'avoir pour les prochains comptes, un rapport de gestion du Conseil administratif. Cela permettrait une meilleure lisibilité de ceux-ci et donnerait l'avis du Conseil administratif sur l'état financier et les développements futurs. Nous encourageons donc une telle démarche.

En ce qui concerne la maîtrise des coûts de fonctionnement, nous nous demandons toutefois si, en ce domaine, nous avons encore beaucoup de marge. L'augmentation du nombre d'habitants amènera inévitablement une augmentation des charges. Il faudra donc continuer à être vigilant dans nos projets de développement.

Enfin, nous aimerions que les informations qui nous manquaient sur les comptes du Parlement des Jeunes nous parviennent assez rapidement afin de lever tout malentendu à ce sujet.

Pour terminer, il nous paraît très important que notre Conseil administratif continue à se battre pour obtenir des prévisions moins aléatoires du Département des finances cantonales. Les revenus d'une commune dépendent de manière évidente des rentrées fiscales et nous ne pouvons continuer d'accepter le flou qui règne à cet égard.

Mme Rochat, donne la position du parti libéral sur les comptes 1999 :

Les comptes 1999 de la commune de Thônex ont suscité les remarques suivantes de la part du groupe libéral :

Tout d'abord, un étonnement face à l'encaissement des impôts qui se « monte » façon de parler à Fr 18'951'365,- en 1999 contre Fr 18'890'453,- en 1998 !

On ne saurait parler alors d'augmentation des recettes fiscales, les montants étant quasiment identiques. Notre surprise fut à la mesure des chiffres annoncés par la présidente du Département des finances au 1^{er} trimestre 2000 qui auguraient une augmentation notable pour tout le canton.

Que se passe-t-il à Thônex ?

Aurions-nous échappé à cette manne fiscale inespérée ou tout simplement la ministre des finances nous cacherait-elle quelque chose ?

Très diplomatiquement, cela s'appelle un manque de transparence et la situation nous semble tout à fait intolérable !

En effet, à ce moment critique des relations canton/communes où les enjeux sont sans cesse remis en question, qu'il s'agisse de transfert de compétences ou de péréquation financière, ne nous trompons pas de débat, car il s'agit bien de dysfonctionnement d'un département cantonal et pas des moindres.

A ce stade, la tentation pour le groupe libéral de refuser les comptes 1999 sous ce motif fut grande, ne le cachons pas ! Toutefois, nous ne voulions remettre en cause l'énorme effort de maîtrise des coûts fourni par le Conseil administratif et notre Maire en particulier.

Une étape difficile est en train d'être franchie grâce en partie à la reprise de la conjoncture et par une volonté affirmée du Conseil administratif et du Conseil municipal de mener une politique financière plus rigoureuse. Profitons-en pour relever le débat, au moment où la population obtient des baisses d'impôts, une diminution du centime additionnel qui a son coût bien sûr, mais reste une mesure hautement incitative pour des entreprises, des privés, à venir s'installer sur notre commune. Les derniers datent de 1994.

Restons encore dans le domaine des impôts, il nous semble que le revenu sur les personnes morales est encore bien en-dessous de ce qu'il devrait être. Toujours dans le domaine des revenus, il apparaît que de nombreux loyers encaissés par la commune restent encore insuffisants par rapport aux normes usuelles et à la taille des investissements consentis.

Accompagné d'un vibrant appel à nos autorités cantonales pour une meilleure transparence des recettes et à nos autorités communales afin de faire davantage pression sur ces dernières afin d'obtenir une vision plus claire du niveau des rentrées réelles d'impôts. Le groupe libéral approuvera ces comptes en réitérant ses vifs remerciements au Conseil administratif ainsi qu'au secrétaire général, son adjoint ainsi qu'au personnel communal.

M. Michel Walter, au nom de la fraction radicale fait la déclaration suivante :

Pour la fraction radicale, la tentation de refuser les comptes est grande. La raison de cette grogne est à rechercher du côté du département des finances.

En effet, année après année, les estimations des rentrées fiscales qui nous sont fournies lors de l'établissement du budget sont fantaisistes. Dans le courant de l'exercice 99, une indication de l'administration fiscale laissait augurer des rentrées supérieures aux prévisions de 4%. A l'arrivée, le boni s'est transformé en manque à gagner de 0,5%, ce qui nous situe largement en-dessous des résultats des autres communes. Et ceci sans autre explication.

Il faut savoir que l'administration cantonale nous retient 3% en tant que frais de perception. Pour Thônex, ces 3% représentent près d'un demi million de francs. Pour une somme pareille, on est en droit d'attendre des indications plus complètes sur nos rentrées fiscales et des réponses précises aux questions posées, ce qui n'est pas le cas actuellement, tant s'en faut.

Malgré cet épineux problème, la fraction radicale va accepter les comptes qui nous sont présentés ce soir pour plusieurs raisons :

- La première, c'est que le résultat global est bon. Par rapport au budget, l'excédent de charges prévu était de Fr 1'700'000,-. En fin de compte, cet excédent n'est que de Fr 433'000,--.
- La seconde raison, c'est que la commune a moins dépensé en 1999 qu'en 1998, ce qui est tout à son honneur.
- La dernière raison, c'est que derrière ces chiffres, il y a le travail de tous ces collaborateurs et collaboratrices de la mairie qui ont contribué à cet effort d'économie par leur attitude responsable et qui méritent toute notre gratitude.

C'est pour eux, pour leur travail et leur engagement que nous acceptons ces comptes.

Mme STROUMZA : il est vrai que le Département des finances est en grand désordre mais il est également vrai que ce Département va beaucoup mieux depuis qu'il y a une nouvelle Présidente à sa tête.

En effet, les recettes fiscales ont augmenté grâce à une vigilance au niveau du contrôle. Vous avez l'air d'oublier que depuis 30 ans ce Département est dans les mains des partis de l'entente. Je trouve donc très mal venu, ce soir, d'affirmer que ce Département va mal, qu'il n'y a pas de transparence et que l'on arrive pas à obtenir les renseignements que l'on désire. Ceci n'est en tout cas pas la responsabilité de la Présidente actuelle qui fait un énorme travail pour essayer de corriger ce qui s'est fait depuis 30 ans.

M. GRANDGIRARD : nous ne nous sommes pas adressés à une personne en particulier mais au responsable du Département, comme nous l'avions déjà fait par le passé. Pour ma part, je ne me sens pas du tout mal à l'aise car ce n'est pas une attaque partisane contre le parti socialiste.

D'autres communes peuvent se réjouir des résultats qu'on leur a fournis mais pour nous ce n'est pas le cas.

- M. SCHORER : je précise également que je n'ai pas prononcé de nom ni de parti, j'ai uniquement parlé de Département. Ce qui nous dérange dans cette affaire c'est que l'on ne nous répond pas ; pas même un accusé de réception.

Est-il normal que des élus assermentés n'aient pas le droit d'obtenir des renseignements concernant leur commune ? C'est à se demander s'il ne faudrait pas mettre ce dossier dans les mains d'un avocat spécialisé en droit constitutionnel.

Je rappelle simplement que Genève est le seul Canton suisse dont la fiscalité des habitants est entièrement traitée par l'Etat, sans droit de regard pour les communes, ceci laisse songeur et je suis quasiment sûr qu'il y a beaucoup d'erreurs concernant notre commune.

M. FISCHER : quelle entreprise privée accepterait des comptes où la plus grosse partie des recettes serait inexpliquée ? Il est inadmissible que l'on ne puisse pas intervenir au sujet de ces rentrées fiscales.

La parole n'étant plus demandée le vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le compte rendu financier pour l'exercice 1999, qui comprend le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- Vu le rapport favorable de la commission des Finances du 18 avril 2000,
- A L'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 1999.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 1999 pour un montant de Fr 19'384'112,61 aux charges et de Fr 18'951'365,76 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à Fr 432'746,85.
3. D'approuver le compte d'investissements 1999 pour un montant de Fr 15'120'004,58 aux dépenses et de Fr 402'649,40 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr 14'717'355,18.

4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr 14'717'355,18 par l'autofinancement à raison de Fr 4'566'441,- au moyen de la somme de Fr 4'999'187,85 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de charges du compte de fonctionnement s'élevant à Fr 432'746,85 l'insuffisance de financement s'élevant à Fr 10'150'914,18.
5. D'approuver la diminution de la fortune nette s'élevant à Fr 94'268'729,42 représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 1999.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 1999, totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr 120'313'585,37.

Une pause de 10 minutes est accordée.

8. Comptes 1999 de la Fondation communale pour le logement

- M. Jean-Claude ZOGG, Président de la Fondation communale pour le logement : cette année vous pouvez remarquer que les comptes de la Fondation se sont clôturés avec un bénéfice de Fr 390'332,20. Tous les locaux sont actuellement loués ce qui fait que le rendement est supérieur à l'an passé.

En 2000, les immeubles de la route de Jussy et du quartier des Verchères feront partie intégrante des comptes.

- M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 18 avril 2000 :

Les membres de la commission ont approuvé les comptes 1999 à l'UNANIMITE.

La parole n'étant pas demandée le 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les comptes de l'exercice 1999, présentés par la Fondation communale pour le logement,

- Vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du Conseil de fondation,
 - du Conseil administratif,
 - de la commission communale des Finances du 18 avril 2000,
- A L'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'accepter les comptes de l'exercice 1999 de la fondation communale pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.
-
9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 9'500,- en vue de la création d'un atelier du livre à l'école du Bois-Des-Arts

- M. Clément PIAZZALUNGA, Conseiller administratif délégué aux Écoles, Jeunesse & Sports : depuis que les commissions se sont réunies le Conseil administratif a reçu un courrier de M. Pierre-Yves DUPARC, Inspecteur des écoles dont je vais vous donner lecture :

Monsieur,

Suite à notre discussion du 6 avril dernier et en fonction de la rencontre avec certains enseignants (les maîtres principaux et les titulaires de 6P) au sujet des promotions, nous avons eu l'occasion de parler de l'atelier du livre qui fait, ma foi, beaucoup parler de lui.

Il est très important de bien mettre en évidence le fait qu'il n'y a aucun sentiment de jalousie entre les écoles de la commune et que les enseignants comprennent fort bien que l'équipement ne soit pas toujours le même dans tous les établissements. Ceci étant dit, cette petite "enquête" a montré que les ateliers du livre dans les écoles de la commune avaient pu bénéficier d'un certain nombre d'aménagements au fil de leur histoire. Pour plusieurs d'entre eux, il a même fallu soit créer un local (Pont-Bochet), soit en réaménager un de manière à dégager une classe (c'est le cas à Marcelly). En fonction de l'organisation des classes, celui d'Adrien-Jeandin a connu plusieurs déménagements successifs.

Pour chacun de ces locaux la municipalité a payé l'équipement.

Si les livres n'ont pas été pris en charge par la commune, il faut pourtant remarquer que l'Etat était plus large à l'époque, les finances étant bien meilleures. Aussi, je suis conscient du fait qu'un effort supplémentaire est demandé aux communes. Néanmoins, l'école ne disposant pas de fonds à l'heure actuelle, un coup de pouce serait le bienvenu pour faire démarrer cette bibliothèque.

En ce qui concerne l'ordinateur lié à la gestion des livres, il est devenu un outil incontournable; l'avoir dès le départ éviterait de faire le travail deux fois ou de devoir le faire à un moment où le nombre de livres représente un obstacle trop important.

A noter encore que les enseignants de l'école avaient gardé leur temps de formation continue selon un projet négocié avec la Direction de l'Enseignement Primaire, mais celui-ci a été perdu faute de pouvoir réaliser l'atelier en question.

Je ne peux qu'espérer qu'une solution sera trouvée rapidement et que l'école du Bois-Des-Arts pourra s'enorgueillir d'une bibliothèque à la hauteur de la réalisation de cet ouvrage.

En vous remerciant de votre compréhension et dans l'attente d'une réponse pleine de bienveillance de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Conseil administratif maintient donc la demande initiale de Fr 15'000,- pour l'équipement de cet atelier du livre.

- M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances, confirme les dires de M. PIAZZALUNGA.
- M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 18 avril 2000 :

Lors de cette séance différentes propositions d'amendement ont été faites et la proposition d'équiper l'atelier du livre pour une somme de Fr 9'500,- a été acceptée par 5 oui et 4 non. Le projet de délibération tient donc compte de ce vote.

- M. Cédric PAYCHERE, Président de la commission des Écoles, Jeunesse & Sports, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 20 avril 2000 :

La commission était favorable au principe de la création d'un atelier du livre mais souhaitait obtenir davantage d'informations sur les équipements prévus et sur ceux existants dans les autres écoles de la commune. Le vote a été refusé par 4 oppositions, 2 avis favorables et 1 abstention.

La discussion est ouverte :

M. GRANDGIRARD : je soutiens la proposition du Conseil administratif de faire voter un montant de Fr 15'000,-.

Mme DESJACQUES CARNEGIE : pour ma part, je soutiens la proposition votée en commission des Finances à savoir Fr 9'500,- car le corps enseignant doit également s'investir dans l'acquisition de livres comme cela a été fait dans les autres écoles. Il est normal que nous fassions un geste mais Fr 15'000,- est un montant trop important.

M. UEHLINGER : comme première remarque, je constate que le temps entre la proposition faite par le corps enseignant et le travail en commission a été trop long, le corps enseignant qui avait réservé des heures de formation continue pour cet atelier du livre a dû renoncer à cette formation car nous intervenons trop tard pour le vote du crédit, ceci est dommage.

Ma deuxième remarque rejoint celle de Mme DESJACQUES CARNEGIE, nous allons donc soutenir la proposition acceptée en commission des Finances bien que notre proposition était inférieure à Fr 9'500,-.

- M. ZOGG : dans le cadre de l'école du Bois-Des-Arts, contrairement à ce qui a été fait dans les autres écoles de la commune, l'atelier du livre a été prévu dès le départ. Le corps enseignant se trouve avec une salle équipée en mobilier mais qui est en fait inutilisable. Il est donc normal que l'on octroie ces Fr 15'000,- pour démarrer cet atelier. Il ne faut pas oublier que les autres écoles ont régulièrement touché des dons privés qui ont été affectés pour l'amélioration de leur bibliothèque.

Mme STROUMZA : compte tenu des nombreuses propositions et contre propositions pour un montant relativement faible, tant ce soir qu'à la dernière commission des Finances, le groupe socialiste se rallie à la proposition initiale de Fr 15'000,-.

M. GRANDGIRARD, rappelle que les différents votes en commissions des Finances ont toujours été pris avec de faibles différences de voix.

Mme DESJACQUES CARNEGIE : il est vrai que la différence entre Fr 9'500,- et Fr 15'000,- est somme toute minime, mais tout le monde se doit de faire des efforts en ces périodes de budgets difficiles. Nous venons tout à l'heure de voter les comptes de la commune en se félicitant des économies faites sur les charges. Nous voulons donc inciter le corps enseignant à être imaginatif et trouver des solutions avec les parents.

- M. PIAZZALUNGA : les autres écoles continueront à bénéficier des sommes annuelles versées par le biais des prix spéciaux, ce qui ne sera pas le cas de l'école du Bois-Des-Arts.

Mme ROCHAT : le groupe libéral restera sur sa position de Fr 9'500,- car lors d'une réunion avec le maître principal, nous lui avons expliqué nos arguments et il a tout à fait compris notre point de vue.

Au Vote :

- *La proposition de modifier le projet de délibération à Fr 15'000,- est acceptée à la MAJORITE (par 13 voix « pour », 10 voix « contre » et 1 abstention).*

La parole n'étant plus demandée le 2^e vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet établi par le corps enseignant de l'école du Bois-Des-Arts concernant la création d'un atelier du livre dans cette école,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A LA MAJORITE (par 14 voix « pour », 9 voix « contre » et 1 abstention),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 15'000,- sous la rubrique 21.314 en vue de la création d'un atelier du livre à l'école du Bois-Des-Arts.
 2. Ce crédit sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
-
10. Modification des statuts des sauveteurs-auxiliaires
Selon décision du Bureau ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à un prochain Conseil municipal.
 11. Demande d'un crédit de Fr 175'000,- en vue de la remise en état des places de jeux de la commune
 - M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué à l'Environnement, Parcs & Promenades : vous avez reçu un document d'excellente qualité concernant la remise en état de nos places de jeux.

A l'heure actuelle, nous avons eu deux accidents ainsi que de nombreuses réclamations sur ces installations, qui, il faut le rappeler, étaient conformes à l'époque de leurs réalisations.

Depuis quelques années, nous essayons de remédier à certains problèmes en effectuant des réparations et en enlevant des éléments qui deviennent trop dangereux. Il convient maintenant de procéder à une remise en état totale de nos places de jeux.

C'est pourquoi le Conseil administratif vous présente cette demande de crédit de Fr 175'000,-.

Au Vote :

– *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*

Mme CONSTANTIN fait la déclaration suivante au nom du PDC :

La Fraction démocrate-chrétienne est très contente d'apprendre que le Conseil administratif a pris la décision de rénover les équipements des places de jeux.

En effet, il y a fort longtemps que des travaux n'ont pas été effectués et les jeux sont, en l'état, délabrés. Force est de constater que malheureusement, la plupart desdits emplacements ne sont plus aux normes de sécurité.

Nous sommes toutefois étonnés que l'emplacement de jeux derrière la Salle des fêtes ne soit pas pris en considération dans l'inventaire. Nous demandons, par conséquent, au Conseil administratif de bien vouloir l'inclure si possible, et de nous soumettre rapidement une étude et devis complémentaires.

Notre commune est très densifiée et compte peu d'espaces verts destinés aux enfants. De plus, les régies ne prévoient que rarement une petite étendue de verdure appropriée à nos jeunes habitants.

Il ressort des statistiques un nombre de 1.950 enfants de 0 à 12 ans qui habitent Thônex.

C'est pourquoi, nous estimons qu'il est indispensable que les travaux de réfection soient accomplis pendant les mois d'été; de manière à ce que les enfants puissent en bénéficier dès la rentrée scolaire pour tous les équipements situés dans les préaux.

Vu ce qui précède, la fraction démocrate-chrétienne vous invite vivement au débat immédiat et de voter ce soir le crédit.

Mme JAQUET fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Au nom du groupe libéral, je propose le renvoi en commission, car les différents aménagements sont à étudier ainsi que le financement où il conviendrait de séparer les entretiens des investissements dans le budget. Alors nous pourrions le voter au prochain Conseil municipal.

M. PAYCHERE : ce crédit d'investissement comporte des éléments qui relèvent à l'évidence du budget de fonctionnement et une clarification paraît nécessaire en commission des Finances afin de ne pas se lancer dans un long débat technique ce soir.

M. BROENNIMANN fait la déclaration suivante au nom du parti socialiste :

Le groupe socialiste approuve cette demande de crédit, substantielle, selon le projet présenté au Conseil municipal du 4 avril et assorti de l'exposé des motifs du 20 mars 2000.

Il doit cependant constater que le projet consiste en le remplacement *in extremis* d'installations arrivées à un tel point de délabrement que la Commune n'a pas d'autre choix que de procéder à ces travaux.

Dès lors, c'est le terme de «sauvetage» qui est plus approprié que celui de «projet».

Ceci dit, le groupe socialiste demande que le Conseil administratif adopte une approche prospective et active dans ce domaine, comme dans d'autres d'ailleurs, et domine le problème posé.

Suite aux bases jetées par le plan directeur, le moment est propice pour procéder à une évaluation complète des besoins en places de jeux sur l'ensemble de la commune.

Cette évaluation doit déboucher sur un plan directeur des terrains de jeux, assorti d'un programme de réalisation et d'entretien, ce qui permettra aux autorités de mieux maîtriser ce type d'équipement et son coût.

Une attention particulière devrait également être vouée aux terrains de jeux (herbeux) de proximité pour les enfants de 6 à 10 ans qui sont une base précieuse pour le développement sportif de nos enfants.

Selon la norme 001 de l'école fédérale de sport de Macolin un terrain de ce type (terrain de quartier) doit être aménagé pour chaque 1'000 habitants et cela en dehors des installations scolaires évidemment.

Si la construction de places et terrains de jeux ne se discute point dans les quartiers denses, ils sont également souhaitables dans les quartiers composés d'habitations individuelles ou groupées, compte tenu des nouvelles densités admises par l'aménagement.

- M. ZOGG : il est clair que dans la proposition qui vous est soumise, il y a certains frais d'entretien qui sont compris et ceux-ci seront à l'avenir prévus dans le budget de fonctionnement. Il faut également noter que cette étude, pour nos places de jeux, ne nous a pas été facturée.

Au sujet de l'entretien il faut savoir qu'il y a de nombreuses déprédations et que les montants à prévoir au budget seront certainement très importants.

En ce qui concerne la place de jeux située derrière la salle des fêtes, un important travail est à faire et cela fera l'objet d'un crédit séparé.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée par 14 voix contre 10.*
- *Cet objet est renvoyé en commissions :*
 - *de l'Environnement, Parcs & Promenades,*
 - *des Finances*

12. Désignation d'un membre au Comité de l'Association des Editions Chênoises.

- *M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué à la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage : afin d'être en conformité avec les statuts de cette association le Conseil municipal doit élire un membre pris en son sein ou à l'extérieur.*

La discussion est ouverte :

M. GRANDGIRARD : au nom du parti radical je propose la candidature de Mme Katy GROSFILLIER.

La parole n'étant plus demandée le 2^e vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1 lettre t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les statuts de l'Association des Editions Chênoises du 24 juin 1987,
- Vu l'art. 4, des statuts mentionnés ci-dessus, qui stipule :

Peut être membre de l'Association toute personne physique ou morale qui manifeste un intérêt effectif pour le but poursuivi tel que défini à l'art. 3 des présentes statuts. Chacune des trois communes est de droit représentée par deux membres, dont un membre du Conseil administratif et un membre désigné par le Conseil municipal, pris en son sein ou à l'extérieur.

- A l'UNANIMITE (moins une abstention),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De désigner Mme Katy GROSFILLIER, au Comité de l'Association des Editions Chênoises.

13. Projet de délibération déposé par les partis démocrate-chrétien, libéral et radical concernant le contournement du village de Thônex.

M. PAYCHERE donne les grandes lignes de l'exposé des motifs.

A l'origine, il y avait le village de Thônex. Puis il y eu la commune de Thônex, à la faveur d'un regroupement avec des hameaux des environs. Mais au sein de ce qui est aujourd'hui la ville de Thônex, le village de Thônex a conservé, un caractère bien typé grâce à ses bâtiments anciens et à la présence des bâtiments officiels tels que la mairie, l'église, une école, etc.

Hélas, ce site est coupé par une importante voie de circulation: l'avenue de Thônex.

Par son tracé, cette avenue morcelle ce lieu important du point de vue historique (c'est le village qui a donné le nom à la commune) et institutionnel (présence de la mairie, église, école). Elle apporte de fortes nuisances dans un quartier d'habitation. Elle ne remplit plus (ou difficilement) les conditions de fluidité et de sécurité du trafic.

Conscients de ce défaut urbanistique, les conseils municipaux qui se sont succédés depuis le début des années 90 ont recherché des solutions, avec détermination.

Ainsi, lors de la législature 91-95, en marge à l'établissement d'un important PLQ (celui de la parcelle Breccolini-Mozer alors appelé "Thônex-Village"), une première réflexion a lieu. En prolongation, un architecte est mandaté pour étudier de manière plus large tout le secteur sud de la route Blanche. Suite à ces travaux, le Conseil administratif et le Conseil municipal marquent clairement leur volonté de réunifier mairie-église-école-place des fêtes. Le déplacement de l'avenue de Thônex est évoqué. L'idée est alors nouvelle, décoiffante. Mais la solution pratique proposée pas convaincante, car elle conduirait à supprimer ou déplacer la salle Louis-Valencien.

C'est pourquoi la réflexion se poursuit au cours de la législature 95-99. D'autres architectes-urbanistes reprennent les travaux, dans le cadre du plan directeur communal. L'idée du déplacement de l'avenue de Thônex est confortée. Le tracé est réétudié et une solution réaliste élaborée. Du sud au nord, il s'agit de construire un giratoire vers le cimetière, puis de faire passer l'avenue le long des bâtiments, déjà alignés, des pompiers et de la voirie, puis entre la villa Minazzi et la salle Valencien, pour finalement rejoindre l'actuel tracé au niveau du pont sur la route Blanche. C'est ce qui est inscrit dans le plan directeur accepté unanimement par le Conseil municipal en 1999.

Voilà une décennie que l'idée mûrit. Cette nouvelle législature sera-t-elle celle de la réalisation ?

Michel COLLAUD

Philippe DECREY

Cédric PAYCHERE

Ainsi que du projet de délibération :

Projet de délibération

- Vu l'importance historique du village de Thônex pour notre commune,
- Vu l'importance institutionnelle du secteur mairie-église-école-cimetière,
- Vu les dangers provoqués par le tracé actuel de l'avenue de Thônex,
- Vu la pétition de l'APET, de 1999, au sujet de ces dangers,
- Vu les coûts engendrés par les mesures provisoires de sécurisation du trafic,
- Vu l'accroissement rapide de la population dans ce secteur,
- Vu les difficultés de circulation de véhicules privés déjà rencontrées,
- Vu l'absence de lignes de transports publics à cause du tracé des routes,
- Vu les travaux de plusieurs mandataires au cours des 2 dernières législatures, repris dans le plan directeur communal de 1999,

– Vu le plan directeur communal,

– ,

Le Conseil municipal

1. Confirme sa volonté de déplacer l'avenue de Thônex selon le tracé esquissé dans le plan directeur communal (Fiche de coordination K3, tracé a5).
2. Demande au Conseil administratif d'entamer toutes les démarches nécessaires (études, discussions avec l'Etat, ...) afin de réaliser ces travaux au plus vite.
3. Invite le Conseil administratif à préavisier tout aménagement, dès à présent, en fonction du nouveau tracé et de la réunification des espaces verts autour de la place des fêtes.
4. Demande au Conseil administratif de tenir informées les commissions d'urbanisme et de circulation de l'évolution de ce projet.

Mme STROUMZA fait la déclaration suivante :

Le groupe socialiste a été très perplexe en voyant à l'ordre du jour de la dernière séance du Conseil municipal le projet de délibération déposé par les groupes PDC, radical et libéral. Nous avons été perplexes car si il y a un sujet d'aménagement sur lequel il y a un consensus entre les 4 partis représentés au Conseil municipal, c'est bien celui du déplacement de l'avenue de Thônex en contournant la mairie.

Les propositions du plan directeur de la commune ont été acceptées à l'unanimité du Conseil municipal. Or, le déplacement de l'avenue de Thônex est une des propositions phares de ce plan directeur qui va modifier profondément le secteur de la commune situé au sud de la route Blanche.

De plus, au mois de juin de l'année passée, lorsque nous avons discuté des mesures de sécurité à prendre sur l'avenue de Thônex pour permettre aux enfants de circuler et de traverser sans danger, il a été proposé, par les socialistes, de procéder à une étude sommaire pour évaluer le coût d'un déplacement de l'avenue de Thônex. Tous les membres de la commission, à l'exception d'une abstention, ont été unanimes à demander cette étude au Conseil administratif, avec un délai au mois de septembre de l'année passée. C'est seulement maintenant, 8 mois après, que cette étude nous a été transmise. Mieux vaut tard que jamais et nous allons l'étudier très sérieusement à la commission d'urbanisme et de transports jeudi prochain.

Alors, devant une telle unanimité et un tel consensus, qu'est-ce qui motive les groupes PDC, radical et libéral à déposer ce projet de délibération ?

Veulent-ils « tirer la couverture à eux » et faire croire à la population qu'ils sont seuls à défendre ce projet ?

Veulent-ils marginaliser le groupe socialiste et le mettre à l'écart ?

Bref, on peut sérieusement se poser des questions sur le but de cette opération qui ressemble malheureusement à une proposition de politique politicienne.

Or c'est rendre un bien mauvais service à l'intérêt général de la commune qui, à notre avis, est la seule chose qui compte. Si vous voulez que le Conseil municipal exprime sa volonté politique vis-à-vis de l'Etat pour faire progresser ce dossier, il faut évidemment que cela soit un projet de délibération qui émane de tous les groupes qui siègent dans ce Conseil municipal et qu'il soit accepté à l'unanimité. Or, votre démarche ne va malheureusement pas dans ce sens.

Pour sauver la mise et chercher à préparer un seul projet émanant de tous les groupes, le groupe socialiste a déposé un projet allant dans le même sens mais avec des considérants et un contenu plus précis.

Nous demandons en particulier que soient déterminés les frais liés à l'acquisition des parcelles nécessaires à cette réalisation ainsi que la répartition des frais entre la commune et l'Etat. L'avenue de Thônex est une route cantonale et il y a donc forcément une participation cantonale importante aux frais des travaux. La boucle pour les transports publics doit aussi pouvoir bénéficier d'une participation cantonale.

Pour pouvoir sérieusement se prononcer sur ce projet il faut avoir une estimation de la participation cantonale et des frais à la charge de la commune. Nous sommes d'ailleurs assez surpris que le groupe libéral ait signé un projet de délibération qui demande de réaliser les travaux de déplacement de l'avenue de Thônex au plus vite, sans savoir combien, à peu près, cela va coûter. Le groupe libéral nous avait habitués à plus de prudence en matière de gestion des finances de la commune.

Entre les deux projets il y a matière à trouver un terrain d'entente. Par conséquent, pour défendre l'intérêt général de la commune et avoir une position forte vis-à-vis de l'Etat, nous proposons que les deux projets soient envoyés en commission pour que, ensemble, nous propositions un seul projet de délibération qui remplacerait alors les deux projets déposés. Ce nouveau projet pourrait être à l'ordre du jour le 27 juin prochain si la commission d'urbanisme et des transports se réunit d'ici là.

M. COLLAUD : le groupe libéral propose l'entrée en matière et le renvoi en commission du projet. En ce qui concerne le projet déposé par le parti socialiste, nous n'entrerons pas en matière car celui-ci fait doublon avec le nôtre.

M. GRANDGIRARD : il faut effectivement renvoyer ce projet en commission. Ainsi nous aurons tout loisir d'étudier les propositions du parti socialiste. Ce qui compte en premier lieu c'est de faire avancer ce dossier.

Mme ROCHAT : l'important c'est l'intérêt général, personne dans la commune de Thônex ne se souviendra de quel parti émane cette proposition.

M. VACHERON : il est regrettable que les socialistes n'aient pas été associés à ce projet de délibération et lorsque nous en déposons un, qui va dans le même sens, on refuse de voter celui-ci. Comment voulez-vous que nous votions le projet déposé par les groupes de l'entente ?

Mme DESJACQUES CARNEGIE : le projet des partis de l'entente a été déposé lors de la précédente séance du Conseil municipal, il est clair que nous ne sommes pas venus vous le proposer pour signature, mais le parti socialiste ne vient pas nous soumettre les projets de délibération qu'il dépose.

M. GRANDGIRARD : je rappelle juste que le projet de « Culture 3 Chênes » a été déposé par le parti socialiste et que ce dernier a été accepté par l'ensemble des groupes politiques.

Mme STROUMZA souligne que ce projet de déplacement de l'avenue de Thônex a fait l'unanimité tant dans la commission de Circulation que dans le cadre du plan directeur communal et que pour donner du poids à celui-ci tous les partis auraient dû signer cette proposition.

M. PAYCHERE : le dépôt du projet proposé par le parti socialiste n'a pas également donné lieu à un contact avec les représentants des groupes de l'entente.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*
- *La discussion immédiate est refusée à l'UNANIMITE et le projet renvoyé en commission :*
 - *des Transports, Urbanisme & Circulation*

14. Projets de délibération

Projet de délibération déposé dans le délai légal par Mme Anni STROUMZA et M. Michel VACHERON, Conseillers municipaux, intitulé : « Déplaçons l'avenue de Thônex (tronçon chemin du Bois-Des-Arts/chemin des Cyprès) pour assurer la sécurité des enfants et le calme pour les habitants voisins ».

Mme STROUMZA : compte tenu des discussions et afin de ne pas donner une image déplorable du Conseil municipal suite à la position de certains, le groupe socialiste retire ce projet.

15. Propositions du Conseil administratif

Il n'a pas de propositions mais M. SCHORER rappelle la formation du Conseil administratif dès le 1^{er} juin 2000 :

- M. Clément PIAZZALUNGA, Maire
- M. Jean-Claude ZOGG, Vice-Président
- M. Roger SCHORER, Membre

16. Questions écrites :

16.1. M. PIAZZALUNGA, Conseiller administratif, donne lecture de la réponse à la question écrite de Mme Chantal PITTET, Conseillère municipale, concernant l'école du Bois-Des-Arts , posée lors de la séance du 15 février 2000 :

1. Le chantier sera-t-il réellement terminé au plus tard à fin mai 2000 ?
Oui, cette date nous a été confirmée par nos architectes. C'est pour cela que nous avons fixé l'inauguration de l'école au 16 juin 2000.
2. La salle de gymnastique sera-t-elle opérationnelle dès juin 2000 ?
Oui, cette salle pourra être mise à disposition dès juillet 2000, selon un planning établi par le Conseil administratif.
3. La salle polyvalente pourra-t-elle être mise à disposition des classes dès début mai 2000, afin qu'elles puissent répéter les productions prévues pour l'inauguration ?
Cette salle pourra être opérationnelle pour des répétitions de classes pour les productions que les élèves donneront lors de l'inauguration, pour autant que les enseignants le souhaitent.
4. A quelle date le préau sera-t-il équipé de jeux ? (des propositions concrètes, provenant d'une large consultation des élèves de l'école, ont été adressées à la mairie en décembre 1999).
Effectivement, des propositions ont été remises au Conseil administratif. Celles-ci ont fait l'objet d'une étude par notre service technique et par nos architectes. Elles doivent avoir l'agrément du Département de l'Instruction publique afin de répondre aux normes en vigueur. Contrairement à l'idée qui consiste à penser que le préau de l'école est également compris sur la partie supérieure de l'école, il n'est pas envisageable d'aménager cet espace. En effet, cette partie doit être libre de toute activité, afin de ne pas se retrouver avec des plaintes de nos habitants comme cela se passe actuellement à l'école Adrien-Jeandin, pour des questions de nuisances.

C'est donc sur le thème de LA JUNGLE que ces aménagements auront lieu. Un projet définitif sera soumis aux commissions des écoles et des finances, pour voter un crédit d'investissement pour le rez inférieur.
5. Quand le crédit pour la création de l'atelier du livre sera-t-il débloqué ?
La demande de crédit est proposée ce soir afin d'équiper complètement l'atelier du livre, vu que les meubles sont déjà en place.
6. Quand les demandes d'équipements complémentaires formulées par les enseignants et le GAPP seront-elles honorées ?
Les demandes formulées ont obtenu satisfaction ; une grande partie a donc été réglée. Seules trois demandes ont été refusées par le Conseil administratif pour l'instant, soit :
 - peinture de tous les couloirs, de la salle des maîtres,
 - pose d'une tringle "porte-cartes et posters" contre le mur des classes (façade tableau noir),
 - étude de la création d'une porte-fenêtre dans les classes du rez supérieur, ouvrant sur le parc situé au nord de l'école.
7. Quand le Conseil administratif et les architectes rencontreront-ils les enseignants pour faire le point sur toutes ces questions ?
Cette rencontre a eu lieu le mercredi 2 mars 2000 à 17h. dans les locaux de la Mairie, en présence du Conseil administratif, des architectes, du service technique communal et des représentants du corps enseignant. Chacun a pu exposer son point de vue concernant les aménagements du préau et argumenter ses choix.

16.2. Nouvelles questions écrites

de Mme Anni STROUMZA, Conseillère municipale sur :

16.2.1. Quand est prévue la fermeture de l'accès de chantier du quartier du Curé-Desclouds ?

Le plan localisé de quartier n° 28706 dit «Les Verchères», adopté par le Conseil d'Etat le 31.01.1996, a permis la réalisation du quartier du Curé-Desclouds. Ce plan prévoit deux raccordements de ce nouveau quartier à l'avenue de Thônex, l'un, par un accès depuis le chemin du Bois-Des-Arts et l'autre, par un accès depuis le chemin des Cyprès. Aucune sortie directe sur l'avenue de Thônex n'y est prévue.

Cette situation est confirmée par le rapport d'enquête préliminaire sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement, de octobre 1995, qui prévoit expressément que «les accès sont organisés aux extrémités de la rue résidentielle, véritable épine dorsale du futur quartier».

Or, un accès direct à ce quartier depuis l'avenue Thônex a été ouvert afin de permettre aux camions d'y accéder durant le chantier. Il va de soi qu'après la fin des travaux de ce chantier cet accès doit être fermé afin de garantir la tranquillité et la qualité de vie de ce quartier et de respecter le plan localisé de quartier. D'ailleurs, cette fermeture est indispensable pour réaliser le futur espace vert joutant, prévu dans le plan directeur communal en liaison avec le déplacement de l'avenue de Thônex en contournant la mairie.

Quand est prévue la fin du chantier du quartier du Curé-Desclouds et la fermeture de l'accès direct sur l'avenue de Thônex ?

16.2.2. Qu'est devenue la pétition de l'association «Notre chemin» ?

L'association «Notre chemin» a déposé le 8 décembre 1998 une pétition, munie de 381 signatures, demandant aux autorités de Thônex, donc au Conseil administratif et au Conseil municipal, de procéder à une série de travaux dans le chemin des Deux-Communes et ceci dans les plus courts délais. Le Conseil administratif a informé le Conseil municipal de ce dépôt, lors de la séance du 15 décembre 1998, et il a annoncé que «cette pétition sera transmise à la commission des pétitions pour suite à donner». Depuis, plus de nouvelles...

Or, la loi sur l'administration des communes précise qu'une pétition adressée au Conseil municipal doit être portée à l'ordre du jour de la prochaine séance et la loi sur l'exercice du droit de pétition, que l'autorité doit examiner la pétition, faire part de ses conclusions dans un rapport et que celui-ci doit être communiqué au pétitionnaire. Le Conseil municipal a repris ces dispositions dans son règlement.

Il est primordial pour la démocratie et pour la confiance de la population en ses autorités, que les droits populaires, tels que le dépôt d'une pétition ou d'une initiative, soient traités avec respect et rapidité, et dans la transparence.

1. Qu'est devenue la pétition de l'association «Notre chemin» depuis l'annonce de son dépôt le 15 décembre 1998 ?
2. Pour quelle raison n'a-t-elle pas été portée à l'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal ?
3. La commission des pétitions a-t-elle examiné la pétition et, si oui, quand le Conseil municipal connaîtra-t-il conclusions de son rapport ?
4. En l'absence éventuelle d'un examen de la pétition par la commission des pétitions, une autre commission a-t-elle été saisie de celle-ci ?

16.3. de M. Michel VACHERON, Conseiller municipal, concernant le Parlement des jeunes - pour une transparence des coûts :

Les dépenses relatives au Parlement des Jeunes sont les suivantes :

	<u>budget</u>		<u>comptes</u>	<u>(rubrique)</u>
1998	Fr 10'000,-		Fr 14'534,70	(54.319)
1999	Fr 5'000,-		Fr 11'444,30	(54.319)
1999	Fr 5'000,-		Fr 4'978,40	(30.319)

Soit, pour ces deux années, une somme de Fr 30'957,40.

Un rapide calcul laisse supposer que le Parlement des Jeunes dépense plus de Fr 1'600,- par mois, ce qui paraît exorbitant en regard des réalisations concrètes de ce Parlement.

Or, renseignements pris, depuis sa création en avril 1998, soit sur une période de plus de 2 ans, le Parlement des Jeunes n'a reçu en tout et pour tout que Fr 5'000,-.

Je prie donc le Conseil administratif de préciser les points suivants :

1. Pourquoi les dépenses liées au Parlement des Jeunes figurent-elles sous deux rubriques différentes uniquement dans le budget et les comptes 1999 ?
2. Pourquoi ces dépenses ont-elles été systématiquement sous-évaluées dans les budgets 1998-1999-2000 ?
3. Quelle est la part, dans les dépenses effectives, des éléments suivants :
 - subvention directe au Parlement des Jeunes,
 - salaire du coordinateur,
 - autres frais ?
4. Quelles sont les dépenses précises qui figurent sous la rubrique «autres frais» ?

Pour rappel, l'article 55, alinéa 2, du règlement de la loi sur l'administration des communes stipule que «la commission (des finances) a accès à toutes les pièces nécessaires à l'exercice du contrôle, à l'exception des documents relatifs aux salaires».

17. Propositions individuelles et questions

17.1. Mme ROCHAT : suite à l'annonce de la récolte de déchets verts à domicile, deux fois par semaine, où ces sacs seront-ils acheminés et quel sera le surcoût de l'entreprise BACIOCCHI ?

- M. ZOGG : tant que le centre de compostage « Arve-Lac » n'est pas réalisé nous espérons pouvoir acheminer ces déchets au Nant-de-Châtillon.

En ce qui concerne les frais du transporteur nous espérons compenser ceux-ci par une baisse du tonnage d'ordures ménagères, mais ceci est très difficile à chiffrer.

Si l'on constate que ce type de récupération engendre des frais supplémentaires la commission de l'Environnement sera saisie.

17.2. Mme DESJACQUES CARNEGIE : qu'en est-il de l'accès au parking de la piscine ?

- M. ZOGG : l'accès au parking sera prochainement rouvert. En ce qui concerne le parking souterrain de la route de Jussy un crédit pour son aménagement sera prochainement demandé au Conseil municipal.

17.3. M. VACHERON : il n'est pas normal qu'après la construction du parking souterrain de la route de Jussy on laisse en fonction le parking extérieur de la piscine. Ceci représente un manque à gagner c'est un investissement qui est mal rentabilisé.

En ce qui concerne les déchets verts, la commune de Chêne-Bourg a débloqué Fr 50'000,- pour faire une action dans ce domaine qui consiste notamment à sensibiliser les concierges d'immeubles, ainsi que la distribution de sacs verts dans les immeubles car il y a là, également une récupération importante à faire. Une autre facette intéressante de ce concept est l'engagement d'étudiants chargés de faire le tour des ménages pour expliquer comment les choses vont se passer.

Thônex mettant également en place un nouveau système de récupération, je trouve dommage qu'il n'y ait pas eu une concertation entre les deux communes, le Conseil administratif devrait prendre contact avec cette commune afin de coordonner nos actions.

- M. ZOGG : nous mettons en place un concept de déchetterie décentralisée et Chêne-Bourg ne veut pas entrer en matière !

Actuellement, la Ville de Genève récupère les déchets ménagers, soit des déchets humides, qui nécessitent qu'une laveuse soit en permanence derrière le camion car celui-ci n'est pas étanche.

A l'heure actuelle nous sommes très préoccupés par le verre, le papier et les déchets de jardin.

17.4. M. PAYCHERE pose les questions suivantes :

17.4.1. Modifications dans les délibérations

A l'avenir il serait important que les délibérations qui comportent des modifications apportées par le Conseil d'Etat soient portées à la connaissance des Conseillers municipaux.

17.4.2. Loi concernant les amortissements communaux.

Je renouvelle ma demande concernant la modification de la loi au sujet des amortissements. J'attends toujours les documents à ce sujet.

17.4.3. Augmentation du Capital de la BCGe

Qu'en est-il de ce dossier ?

- M. SCHORER : concernant les délibérations et les amortissements je vous répondrai par écrit.

Quant à l'augmentation du capital de la BCGe nous attendons les décisions qui seront prises par le Grand Conseil, la Ville de Genève et l'assemblée générale qui se tiendra le 23 mai prochain.

- M. PIAZZALUNGA : selon les décisions qui seront prises prochainement il sera peut-être nécessaire d'envisager une séance extraordinaire du Conseil municipal à ce sujet.

M. FISCHER, rappelle qu'il a été demandé une étude sur la capacité financière de la commune afin de savoir jusqu'à quel montant nous pouvons souscrire des titres.

17.4.4. Notre Chemin :

Suite aux discussions qui ont eu lieu lors de la dernière assemblée générale de cette association il semblerait important qu'une cellule soit mise en place afin de répondre rapidement aux préoccupations des habitants de ce quartier.

- M. ZOGG : il y a déjà un bon nombre de personnes concernées par ce dossier, qui je vous le rappelle traîne depuis 17 ans. De plus, ce lieu est entièrement privé.

A une dernière question de M. PAYCHERE concernant le panneau « décharge interdite » au centre de voirie, qui a son avis devrait être enlevé, M. ZOGG répond que cela sera fait.

- 17.5. M. FISCHER demande qu'une information soit faite à la population concernant le petit marché de la place de Graveson qui a lieu deux fois par semaine.

- 17.6. Mme JAQUET : qu'en est-il du plan directeur d'environnement établi par le Canton qui doit être préavisé avant le 13 juillet 2000 ?
- M. ZOGG : ce sujet sera traité lors d'une prochaine commission de l'Environnement et je rappelle qu'une séance a été organisée à Chêne-Bougeries par le Département et que seul trois Conseillers municipaux se sont déplacés.
- 17.7. Mme STROUMZA et M. MAGNENAT, demandent qu'un cahier des charges concernant M. REYMONDIN leur soit fourni de manière plus détaillée que la lettre qui a été remise aux Conseillers municipaux.
- 17.8. Pour répondre à M. MAGNENAT, M. ZOGG indique que le cabanon qui se trouve près du terrain de football de l'école du Pont-Bochet sera prochainement enlevé par une entreprise.
18. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2000 au 31 mai 2001.
- 18.1. Élection du nouveau Président :
- | | <u>Est proposé</u> | <u>Est élu</u> |
|-----------------------|--|-------------------------|
| <u>1er candidat :</u> | M. Olivier FAVRE
Présenté par M. Collaud, de la fraction libérale | <i>M. Olivier FAVRE</i> |

M. DECREY, Président en charge, présente ses remerciements au Conseil municipal, félicite son successeur et fait la déclaration suivante :

Monsieur le Maire,
Messieurs les conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Au moment où se termine mon 3^e mandat en tant que Président du Conseil municipal, je voudrais remercier Monsieur le Maire et le conseil administratif pour leur collaboration durant cette année de présidence.

Vous remercier, conseillères et conseillers municipaux pour votre engagement et votre participation active au débat, toujours dans un excellent état d'esprit et une volonté de trouver un consensus autour de la table ce qui n'est pas toujours facile. Mais quand on veut on peut.

Remercier également les membres du bureau pour leur soutien et le travail effectué durant cette année. Je ne voudrais pas oublier également l'administration communale qui fait un travail dans l'ombre mais très efficace. Et je l'ai gardé pour le dessert remercier Philippe GUX, pour sa collaboration après trois années de présidence je devrais dire : partenariat. Merci à toi Philippe.

Que dire de mon successeur ? C'est un homme de qualité compétent, droit. Et je suis certain qu'il fera un excellent chef d'orchestre à la tête de ce conseil municipal. En attendant de lever une petite « coupette » pour fêter cette nomination je te souhaite Olivier bon vent, pour cette présidence du conseil municipal.

Je vous remercie de votre attention et vive Thônex !

Le nouveau Président, M. Olivier FAVRE, remercie à son tour et fait la déclaration suivante avant de présider l'élection des membres du Bureau :

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Dans quelques instants, c'est le bureau du Conseil municipal qui va être renouvelé dans son ensemble. Or, comme seul le président s'exprime à cette occasion, j'aimerais, de manière anticipée, associer à mes remerciements pour la confiance témoignée, tous les membres qui vont constituer la nouvelle équipe avec laquelle je me réjouis déjà de travailler.

Mais j'aurais dû tout d'abord saluer mon ami Philippe Decrey qui, pour la troisième fois en 5 ans a endossé la charge de Président du Conseil municipal de Thônex. Quel dévouement! Il a dit un jour: «je suis un homme à l'esprit de service» et sa devise «moins de paroles, plus d'actes» ne sont pas des vains mots, il l'a prouvé et le prouve toujours. Son dynamisme, son esprit de décision, sa grande ouverture et surtout l'amitié dont il n'est pas avare font de lui une grande figure de Thônex. Merci Philippe.

Me voilà donc assis là! moi qui suis un homme de troupe plutôt que d'état-major. En relisant le règlement du Conseil municipal, je tressaillais :

- art. 9 *le Président ne délibère pas...*
- art. 11 *le Président ne prend pas la part au vote...*
- ...le Président ne peut lever la main que pour agiter la cloche... non, ça c'est de moi !

Mais avouez, c'est un peu frustrant pour un bon Genevois comme moi qui aime bien ouvrir sa ... personnalité !

Non, en réalité, je suis fier de représenter le législatif pour une année et j'essaierais de le faire au mieux de mes capacités en sachant d'ores et déjà que je pourrai compter sur vous, chers collègues et sur le personnel communal dont je connais déjà une partie des grandes compétences.

Mon voeu, évidemment, serait de pouvoir présider une assemblée aux débats constructifs et sereins, dans le respect mutuel des idéologies et des idéaux de chacun. Que nous laissions à tous la possibilité et le temps de s'exprimer, écouter et admettre aussi que l'autre peut avoir raison. Que nous repensions toujours que les frontières politiques sont virtuelles et que le citoyen, pour lequel nous sommes là attend des réponses à ses préoccupations. Peu importe de quel sceau partisan elles sont frappées.

N'oublions jamais que nous sommes des privilégiés à tous les égards dans ce monde où, proche et loin de la Suisse des enfants, des femmes et des hommes ne peuvent vivre tout simplement dans la dignité. Sachons relativiser nos problèmes, sans les négliger néanmoins.

Pour Thônex, je souhaite que ce Conseil municipal conserve son état d'esprit que les anciens nous ont transmis, c'est-à-dire, ouvert et à l'écoute de ses communiens, efficace et constructif dans ses travaux, convivial et amical entre ses élus.

Voilà mon dernier projet de délibération individuel pour l'année puisque après je n'y aurai plus droit... En conclusion, afin de faire tomber le dernier rempart qui permettra je l'espère, de contribuer à créer et renforcer cette amitié entre tous, j'ose in extremis une motion d'ordre en déclarant dès l'issue de cette séance le tutoiement obligatoire entre nous.

Vive Thônex !

18.2. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal :

Le Bureau est constitué comme suit :

<u>Sont proposés</u>	<u>Est élu</u>
<u>1er vice-président</u> : Mme Anni STROUMZA	<i>Mme Anni STROUMZA</i>
<u>2e vice-président</u> : M. José FISCHER	<i>M. José FISCHER</i>
<u>Secrétaire</u> : M. Philippe GUEX	<i>M. Philippe GUEX</i>
<u>Vice-secrétaire</u> : Mme S. DESJACQUES CARNEGIE	<i>Mme S. DESJACQUES CARNEGIE</i>

Mme STROUMZA estime que si le poste de secrétaire du Bureau est assuré par un membre de l'administration communale celui-ci devrait être élu en tant que vice-secrétaire.

Le nouveau Président restitue alors les pouvoirs au Président en charge pour lever la séance.

La séance est levée à 23h.20

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Philippe DECREY

M. Philippe GUEX